

# Agent de la ville de Rouen accusé de complicité de génocide au Rwanda, ce que l'on sait

Hélène Leforestier

Paris Normandie, 15 février 2026

**Condamné en première instance à 14 ans de prison pour complicité de crime contre l'humanité et de génocide, Claude Muhayimana est rejugé en appel depuis le mardi 3 février 2026. Franco-rwandais, c'est un agent de la ville de Rouen.**

Un agent de la ville de Rouen se trouve actuellement sur le banc des accusés dans un procès en appel pour complicité de génocide et de crime contre l'humanité. Les faits qui lui sont reprochés se sont déroulés au Rwanda, en 1994.

## Qui est l'accusé ?

Claude Muhayimana est âgé de 65 ans. Né au Rwanda, il a obtenu la nationalité française en 2010. Employé municipal de la ville de Rouen,

il avait été arrêté en 2014 et mis en examen pour complicité de génocide et de crime contre l'humanité.

Condamné en 2021 à 14 ans de prison en première instance, il est jugé en appel à Paris depuis le mardi 3 février 2026. L'appel étant suspensif de sa condamnation, il avait été réintégré aux services de la ville de Rouen entre 2022 et 2026.

## Les faits qui lui sont reprochés

Les faits reprochés à Claude Muhayimana se sont déroulés entre avril et juillet 1994 dans l'ouest du Rwanda. Il était alors chauffeur d'une maison d'hôte à Kibuye. Il est accusé d'avoir volontairement transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe (bras armé du régime géno-

cidaire hutu) vers plusieurs lieux de massacres, notamment une église, un stade et une école.

« *Acteur du génocide* » selon l'accusation, « *homme ordinaire* » selon sa défense, Claude Muhayimana affirme qu'il a sauvé des Tutsis, en les cachant chez lui et en aidant certains à s'enfuir en pirogue vers le Zaïre. Il était à l'époque marié avec une Tutsie.

Le procès d'assises avait eu lieu du 22 novembre au 17 décembre 2021. Il s'agissait du troisième procès en France lié au génocide des Tutsis. Des dizaines de témoins avaient été entendus, racontant l'horreur du génocide. Plusieurs d'entre eux affirmaient avoir vu l'accusé transporter ces miliciens, chantant « *Exterminons-les* » en brandissant leurs machettes.

## Un nouveau procès

Selon *Africanews*, Claude Muhayimana maintient sa ligne de défense lors de ce procès en appel. Il dit qu'il est innocent des chefs d'accusations qui lui sont reprochés. « *Mon client n'a pas participé au génocide et a au contraire activement contribué à sauver des vies* », soutient son avocat Réda Ghilaci.

Du côté de l'accusation, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda affirme que le récit de l'accusé est un « *tissu de mensonges* ». Au premier

jour du procès, la présidente avait relevé plusieurs incohérences dans le récit du franco-rwandais et des contradictions dans les dates et les conditions de son départ du Rwanda.

Le procès en appel va durer quatre semaines, jusqu'au 27 février 2026. Claude Muhayimana encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

## Demande d'enquête à Rouen

Après le dépôt de son recours en appel, Claude Muhayimana avait été réintégré dans les services de la mairie de Rouen en 2022. « *Il faut d'abord rappeler que depuis sa procédure d'appel, Monsieur Muhayimana bénéficie à nouveau de la présomption d'innocence* », répond Jean-Marc Magda, directeur général des services de la Mairie, interrogé par nos confrères de France 3, après la publication d'une enquête du média *Le Poulpe*.

Cette réintégration a soulevé des questions du côté des agents de la ville. « *Ça met en colère certains agents* », affirme ainsi une source syndicale. Plusieurs opposants au maire se sont également émus de la situation et ont demandé l'ouverture d'une enquête administrative.

« *Le droit n'est pas la morale et nous étions obligés de respecter*

*le premier. Au soir du jugement, nées », précise Jean-Marc Magda à quel qu'il soit, des suites seront donc nos confrères.*